

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00616
Numéro SIREN : 342 717 741
Nom ou dénomination : IDESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2020 sous le numéro de dépôt 3109



Expertise comptable - Conseil - Audit

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « IDESIGN », SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



A VOTRE SERVICE

IDESIGN

A l'attention de Monsieur Bruno AUBOIS

7 rue de Rome

77144 MONTEVRAIN

FITECO - 893 route de Paris - 27018 EVREUX CEDEX

Tél. : 02 32 39 12 61 - Fax : 02 32 39 16 57 - Mail : evreux@fiteco.com

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 7 janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

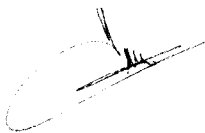
La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 781 023 € dont 112 185 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 9 163 € ;
- le chiffre d'affaires ressortant de la comptabilité, pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 31 janvier 2020, se situe à un niveau supérieur à celui ressortant des comptes de l'exercice précédent au titre de cette même période et il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 1^{er} octobre 2019 jusqu'à la date d'établissement de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A Evreux, le 18 mars 2020.



Vincent HERVIEU
Commissaire aux comptes